



DÉCLARATION PASTORALE

sur l'avenir économique des provinces de Namur et du Luxembourg

A l'heure où nos provinces de Namur et du Luxembourg, plus généralement les provinces wallonnes, s'interrogent, non sans inquiétude, sur leur avenir économique, nous adressons à tous un appel pastoral à la solidarité. Tous, en effet, et les chrétiens au titre même de leur fidélité à l'Évangile, doivent collaborer loyalement, courageusement à la sauvegarde des intérêts essentiels de nos populations laborieuses.

C'est un fait que les perspectives de l'avenir se sont assombries au cours des récentes années. Nos régions se rendent compte qu'elles risquent de connaître une récession économique croissante. Des voix autorisées disent que les indices de stagnation, voire de déclin économique se précisent et qu'il est grand temps d'accentuer l'effort de redressement qui s'impose. Il faut espérer qu'on trouvera et qu'on mettra énergiquement en œuvre les voies et moyens qui assureront à l'économie de nos provinces les possibilités d'essor ou de reconversion auxquelles elles ont le droit de prétendre au sein de la communauté nationale. Pour notre part, nous ne pouvons rester indifférent devant le drame qui se joue et nous voudrions projeter sur les problèmes qui se posent présentement l'éclairage qui nous vient de l'Évangile et de l'Église.

Les contingences difficiles dans lesquelles sont engagées nos régions appellent un effort exceptionnel de solidarité, car les perspectives de crise ne se dissiperont que si nous acceptons tous de conjuguer nos efforts pour la mise en œuvre des remèdes adéquats. Nous nous

rappelons que, pendant la guerre et dans l'immédiat après-guerre, nous avons fait appel, comme d'autres d'ailleurs l'ont fait, à la solidarité de tous en faveur de nos populations éprouvées, notamment de l'Ardenne sinistrée¹ L'effort commun qui s'ensuivit contribua puissamment au relèvement des régions marquées par les invasions et les combats.

Mais déjà à cette époque, il importait de prendre conscience du caractère impératif de nos devoirs sociaux vis-à-vis de tous nos frères, les hommes. Au cours de l'année 1945, nous avons consacré notre Mandement de carême au souci du *Bien commun*, devoir fondamental dans la vie économique et sociale, qui implique le respect de toute personne humaine, tout en répudiant l'individualisme, qui ne tiendrait pas compte des exigences et des bienfaits de la vie en société² Et ce fut, précisément, cette préoccupation du bien commun pour la sauvegarde des droits d'un chacun et la promotion du mieux-être social qui nous amena à faire de toute l'année 1949 une *Année sociale* dans le diocèse³ L'enseignement qui fut alors diffusé trouvait ses fondements et sa force dans l'Évangile et il faisait écho aux multiples déclarations des Papes, qui n'ont cessé, depuis Léon XIII, de rappeler énergiquement les principes chrétiens dans le domaine économique-social.

Cette année sociale voulut s'intéresser à la condition de l'homme, à la dignité et aux droits de toute personne humaine dans les différents secteurs de la vie et du travail et à quelque milieu social qu'elle appartienne. C'est alors que nous prîmes davantage conscience du drame qui frappait nos provinces, spécialement le sud de la province de Namur et presque entièrement la province du Luxembourg. Ces régions connaissaient un exode rural inquiétant et elles avaient peine à retrouver leur équilibre après les bouleversements de la guerre et au milieu des mutations profondes qui affectaient de plus en plus la vie des campagnes⁴ Aussi n'avons-nous cessé d'encourager ceux qui se préoccupaient de ce problème et nous applaudîmes au manifeste de la Fête paysanne d'Etalle, en 1951, qui fut un véritable cri d'alarme⁵ Il faut rester attentif aux problèmes de nos régions rurales, car si leur évolution est inéluctable et manifeste une vocation nouvelle et bénéfique de nos villages, il est incontestable, cependant, qu'elle reste difficile pour

1. *Lettre pastorale* du 15 janvier 1945, dans nos *Lettres pastorales*, t. I, p. 163-164.

2. *Mandement de carême* de 1945, sur *Le Bien commun*, dans *Lettres pastorales*, t. I, p. 165-178.

3. La documentation a été rassemblée dans un livre intitulé *L'Année sociale dans le diocèse de Namur*, Gembloux, 1949.

4. Voir, notamment, J. LALOUX, *Problèmes actuels du monde rural*, Bruxelles, 1956 ; *Évolution religieuse du milieu rural*, Gembloux, 1960.

5. Voir *Lettres pastorales*, t. II, p. 150. Il en fut souvent question dans les réunions du clergé et des œuvres à cette époque.

beaucoup et que, notamment, les agriculteurs s'interrogent sur les conséquences de l'aménagement du territoire, de l'industrialisation de zones nouvelles, des grands travaux (autoroutes, barrages, etc.) Le bien commun devra être décisif, mais il importe tout de même de considérer attentivement tous les éléments des problèmes, en vue d'aboutir à des solutions qui soient équitables pour tous.

Au fait, la situation a fort évolué depuis une quinzaine d'années. Rares sont actuellement les secteurs de l'économie qui aient échappé à la crise. La crise charbonnière a vite pris des proportions douloureuses, voire catastrophiques et maintenant, c'est la crise de la sidérurgie qui menace de toucher de nombreux foyers de Wallonie. De proche en proche, les autres secteurs de l'économie seront perturbés, à commencer par le commerce et la construction. L'industrie de la houille a disparu de la Basse-Sambre namuroise, d'autres usines ont cessé leurs activités ou y seront peut-être acculées tant dans le sillon Sambre-et-Meuse que dans d'autres centres de la province de Namur. Dans le sud du Luxembourg, le bassin lorrain, qui avait paru plus solide, est menacé à son tour et la menace est d'autant plus inquiétante que d'une part, il y a en même temps le problème des frontaliers exposés au licenciement, sous une forme ou sous une autre, et que, d'autre part, la région concernée est éloignée des autres régions industrielles du pays. Vraiment, nos provinces ne sont pas épargnées.

Nous attirons tout spécialement l'attention sur les conséquences de l'insécurité économique pour l'avenir des jeunes. Que vont devenir les milliers de garçons et de filles qui sont actuellement aux études ? Voici que la natalité croissante et l'expansion de l'enseignement secondaire vont amener des foules de jeunes sur le marché de l'emploi. Qu'arrivera-t-il si leur attente ne peut pas être satisfaite ? Combien grave serait le chômage des jeunes gens et des jeunes filles qui n'auraient jamais travaillé et qui n'auraient donc pas acquis l'épanouissement que seule peut procurer la vie active dans la profession choisie ? La perspective d'une jeunesse déçue, découragée, aigrie, exaspérée doit nous préoccuper.

Alors, que faire ? On ne peut se contenter de déplorer un état de fait. Il faut trouver des solutions et agir en conséquence. Les problèmes de l'économie et de la vie sociale sont inévitablement complexes et il serait simpliste de vouloir les résoudre au seul plan régional. A notre époque plus que par le passé, la vie et les affaires débordent le cadre des frontières tracées par les hommes, frontières provinciales, frontières nationales, voire frontières de plus vastes ensembles. Aussi bien deux tendances doivent-elles être évitées : d'une part, il serait vain de vouloir faire cavalier seul, mais, d'autre part, il serait illusoire d'attendre passivement le salut d'un apport extérieur.

Aide-toi et le ciel t'aidera, dit le vieil adage. Nous pouvons le transcrire dans le contexte de l'économie actuelle en disant que sur place, nous devons nous unir, faire œuvre commune, même au prix des sacrifices qui assureront la prospérité de la région ou d'un plus vaste ensemble. Nous pensons que la solidarité doit jouer entre les provinces francophones, que nous devons pouvoir compter sur la sollicitude du pouvoir central du pays et sur l'esprit de compréhension de tous nos compatriotes, comme aussi sur la valeur des liens qui unissent, depuis des siècles, nos deux communautés nationales. Mais nous pensons aussi que nos populations namuroises et luxembourgeoises sont capables d'un effort courageux, peut-être même plus qu'il ne semble à première vue, au moins pour des réalisations modestes, par exemple au niveau des petites industries, notamment dans les régions rurales à revivifier. N'y a-t-il pas, même parmi les populations moins fortunées, des familles qui disposent chaque année de surplus financiers et qui cherchent à les investir à bon escient ? N'y aurait-il pas pour des citoyens soucieux du bien commun, pour des chrétiens imbus du sens social le devoir de penser à leur région dans les circonstances actuelles ? Encore faudrait-il, pour les y aider, susciter des organismes adaptés, comme des sociétés régionales d'investissements, qui auraient la confiance de nos gens. En investissant ainsi sur place, on collaborerait au redressement de nos chères provinces. Oui, aidons-nous et le ciel nous aidera.

Cet apport de l'intérieur n'est évidemment pas suffisant, redisons-le. Alors que l'Europe se construit, il est incontestable que la solution des problèmes économiques doit être cherchée bien souvent au-delà du plan national. De plus en plus s'impose l'économie propre du Marché commun, avec les mutations parfois profondes qui s'ensuivent. Il faut d'ailleurs considérer la pression croissante de l'économique sur le social, et donc l'importance et la responsabilité des centres d'affaires où sont prises les décisions les plus graves. Comme dit le Concile, notre génération est imbuë d'un certain *économisme* « A un moment où le développement de l'économie, orienté et coordonné d'une manière rationnelle et humaine, permettrait d'atténuer les inégalités sociales, il conduit trop souvent à leur aggravation et même, ici ou là, à une régression de la condition sociale des faibles et au mépris des pauvres ⁶ ». On n'aboutira qu'à des demi-mesures, voire seulement à des remèdes fallacieux, tant qu'il n'y aura pas parmi les responsables, et dans tous les secteurs, « une conversion des mentalités et des attitudes », pour reprendre encore une expression du Concile. Vatican II proclame le principe fondamental et qui est de vaste portée « Dans la vie écono-

6. *Constitution pastorale Gaudium et spes, sur l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui*, N. 63.

mico-sociale aussi, il faut honorer et promouvoir la dignité de la personne humaine, sa vocation intégrale et le bien de toute la société. C'est l'homme, en effet, qui est l'auteur, le centre et le but de toute la vie économique-sociale⁷ ».

Aussi bien le Concile précise-t-il la tâche qui incombe aux chrétiens « Les chrétiens actifs dans le développement économique-social et dans la lutte pour le progrès de la justice et de la charité doivent être persuadés qu'ils peuvent beaucoup pour la prospérité de l'humanité et la paix du monde. Dans ces diverses activités, qu'ils brillent par leur exemple, individuel et collectif. Tout en s'assurant la compétence et l'expérience absolument indispensables, qu'ils maintiennent, au milieu des activités terrestres, une juste hiérarchie des valeurs, fidèles au Christ et à son Evangile, pour que toute leur vie, tant individuelle que sociale, soit pénétrée de l'esprit des Béatitudes, et en particulier de l'esprit de pauvreté. Quiconque, suivant le Christ, cherche d'abord le royaume de Dieu, y trouve un amour plus fort et plus pur pour aider ses frères et pour accomplir une œuvre de justice sous l'impulsion de l'amour⁸ ».

Le Concile devait rappeler ces vérités premières, ces principes de base, si riches par eux-mêmes et tellement efficaces pour nous ouvrir aux problèmes des autres. Mais les Pères de Vatican II sont allés jusqu'à des applications concrètes. C'est ainsi qu'ils ont voulu promouvoir la création d'emplois, autant que possible, dans les régions des travailleurs et de leur famille, à savoir, dit le texte conciliaire, « dans leurs régions d'origine⁹ ». Aussi faut-il encourager ceux qui favorisent au maximum la reconversion des régions atteintes ou menacées par le déclin, qui cherchent à promouvoir la création d'emplois nouveaux ou de remplacement, qui font exécuter des travaux d'infrastructure et d'aménagement du territoire. Pour de telles entreprises, l'initiative appartient évidemment, au premier chef, aux pouvoirs publics, agissant d'ailleurs de concert avec les responsables de l'activité industrielle et financière dans le pays, mais il est souhaitable que l'opinion publique les stimule et les soutienne.

L'importance n'échappera à personne d'une autre déclaration du Concile, celle qui concerne les décisions affectant l'avenir même des travailleurs. « Comme bien souvent, y lisons-nous, ce n'est déjà plus au niveau de l'entreprise, mais à des instances supérieures que se prennent les décisions économiques et sociales dont dépend l'avenir des travailleurs, ceux-ci doivent également participer à ces décisions,

7 *Gaudium et spes*, N. 63.

8 *Gaudium et spes*, N. 72.

9 *Gaudium et spes*, N. 66.

soit par eux-mêmes, soit par leurs représentants librement choisis¹⁰ ». Ce texte est clair, il n'y a rien à ajouter

Dans plusieurs documents conciliaires, Vatican II exhorte les chrétiens à collaborer avec tous les hommes de bonne volonté à la promotion authentique de l'humanité¹¹. Que ce principe soit appliqué partout où se posent les problèmes économique-sociaux, dans chaque région, dans chaque province, dans l'ensemble des provinces wallonnes et francophones, dans la Belgique tout entière. Qu'aucun groupe n'abuse de sa force, mais que tous aient le souci d'aider les plus faibles, ceux qui ne sont ^{pas} plus défavorisés par le malaise économique ou social, par les distances, par la pauvreté de l'infrastructure ou par les coups répétés du destin, comme la fermeture d'usines jusque-là prometteuses, le licenciement massif des salariés, etc.

Nous ajoutons cependant qu'il peut arriver des moments où les groupes particuliers doivent faire des sacrifices au bien de l'ensemble, au bien commun, comme on dit. Il ne nous appartient pas de juger des cas concrets, mais nous pensons servir la cause commune de nos régions et de nos provinces en exhortant les chrétiens et tous les hommes de bonne volonté à tout faire pour garder l'unité de l'action, à faire bloc autour des responsables autorités publiques à tous les niveaux et dirigeants des organisations et institutions professionnelles, sociales et économiques. L'union fait la force et l'union est le fruit de la bonne volonté, dans la justice et dans l'authentique charité, « cet amour, dit le Concile, qui va bien au-delà de ce que la justice peut apporter »¹²

Nous sommes ainsi ramenés à l'Évangile. « Le message chrétien ne détourne pas les hommes de la construction du monde, il ne les incite pas à se désintéresser du sort de leurs semblables. Au contraire, il leur en fait un devoir plus pressant¹³ ». Parmi les tâches qui s'imposent aujourd'hui à l'attention de nos diocésains et qui sollicitent leur générosité, il y a, nous n'hésitons pas à le dire, la coopération au redressement économique et social de nos provinces..

Namur, le 11 février 1967

† André-Marie CHARUE,
Evêque de Namur

10. *Gaudium et spes*, N. 68.

11. *Gaudium et spes*, N. 19, 43, 57, 77 ; *Décret Apostolicam actuositatem*, sur l'apostolat des laïcs, N. 7, 8, 11, 14, 27, etc.

12. *Gaudium et spes*, N. 78.

13. *Gaudium et spes*, N. 34.